



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Jeudi 27 août 2015

DECISIONS

Sione TIMANI (TARBES PYRENEES RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre amicale Stade Montois Rugby / Tarbes Pyrénées Rugby du 7 août 2015, M. Sione TIMANI est suspendu 2 semaines pour « *Charger ou faire tomber dangereusement un adversaire en possession du ballon, y compris avec l'épaule* ».

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le joueur avec le Tarbes Pyrénées Rugby et afin que la sanction ne soit pas purgée pendant une période sans match, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 6 septembre 2015 inclus.

M. Sione TIMANI sera donc requalifié à compter du 7 septembre 2015.

Pour information :

RAPPEL REGLEMENTAIRE (Article 726 des règlements généraux de la LNR) :

La Commission de discipline et des règlements fixe les modalités d'exécution des sanctions notamment en tenant compte de deux principes garantissant l'effectivité des mesures :

- une semaine de suspension correspond à un match de suspension,
- aucune sanction de suspension ne doit pouvoir être purgée pendant une période sans match pour le licencié concerné.

En conséquence, en vertu de son pouvoir d'appréciation des incidences sportives de la sanction, la Commission de discipline et des règlements de la LNR peut moduler les conditions d'exécution de la suspension : lorsque la période de suspension prononcée ne comprend pas de rencontre, elle peut décider de différer son entrée en vigueur et/ou son échéance à une date ultérieure, au regard du calendrier des rencontres auxquelles le licencié concerné est susceptible de participer.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr



PARTENAIRE
MAJEUR

PARTENAIRES OFFICIELS